



*Yeuane*

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : SIFUREP – communication du rapport d'activité 2014**

Séance du 17 décembre 2015

Convocation du 11 décembre 2015

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre à 19 h 40 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le onze décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, MM. Xavier Tamby, Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, MM. Timothé Lefebvre, Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

Mme Sakina Bohu par Mme Sylvie Bléry-Touchet,  
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,  
Mme Catherine Lequeux par M. Jean-Philippe Allardi,  
Mme Catherine Arnould par Mme Monique Pourcelot

Etaient absents :

M. Thierry Legros,  
M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales

Ces formalités remplies,

Séance du 17 décembre 2015

**OBJET : SIFUREP – communication du rapport d'activité 2014**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Roselyne Holuigue-Lerouge,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-39,

Considérant la transmission par circulaire n° 2014-22 du Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne de son rapport d'activité pour l'année 2014,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de la communication qui lui a été faite du rapport pour l'exercice 2014 sur les activités du SIFUREP et son annexe présentant les points de repère de l'activité du SIFUREP pour l'année 2014.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

